



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-24478>

Département(s) de publication : 50

Annonce n° 24-24478

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ccas de Cherbourg-en-Cotentin

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20005688500011

**Ville :** Cherbourg-en-Cotentin

**Code postal :** 50108

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 50

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1427395>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** <https://marchespublicsmanche.fr>

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Une accréditation de l'organisme autorisé à réaliser des évaluations en Essms, conformément à ce qui est prévu par l'article 1er du décret n°2022- 742 du 28 avril 2022

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 22/03/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Autorisée

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Valeur technique de l'offre : 60% Rse : 10% Prix : 30%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accompagnement évaluation externe de 6 résidences autonomes

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 79313000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée à : avril 2024

**Lieu principal d'exécution du marché :** Territoire de CHERBOURG-EN-COTENTIN 50100 - CHERBOURG-EN-COTENTIN

**Durée du marché (en mois) :** 9

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement pour le pouvoir adjudicateur. Recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen Cedex 4 Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17 greffe.ta-caen@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics 22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 NANTES Cedex 1 Tél : 02 53 46 79 83 - Fax : 02 53 46 79 79 Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé précontractuel : un référé précontractuel pourra être exercé contre la procédure de passation, devant le tribunal administratif, et ce jusqu'à la signature du contrat. Référé contractuel : un référé contractuel pourra être exercé contre la procédure de passation, devant le tribunal administratif, et ce dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'est publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'est effectuée. Recours de plein contentieux - recours pour excès de pouvoir : ces recours pourront être exercés devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées / de la notification de décision de rejet. La saisie du Tribunal Administratif de CAEN peut être effectuée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 27/02/2024